

l'église et pour les glas des sœurs défuntés.

Voici l'ordre qu'on doit suivre :

On sonne trois fois par jour, *l'angelus*. On redouble le temps de cette sonnerie, les fêtes de 1^{ère} classe de l'Eglise et de l'Institut.

Les messes basses sont sonnées comme suit : Pour celle d'un évêque, 40 coups en branle et 40 tintons.

Pour tout prêtre qui dit la messe de communauté, 30 coups en branle et 30 tintons.

Pour tout prêtre qui ne dit pas la messe de communauté, 30 tintons.

Quand on chante la grand' messe, on doit en annoncer l'élévation par un tintement de 12 à 15 coups.

Pour le salut du St. Sacrement 30 coups en branle et 30 tintons.

Les glas des sœurs doivent être sonnés en trois volées et pendant un quart d'heure.

Aux services anniversaires, on sonne deux fois les glas, l'un la veille, un quart d'heure avant *l'angelus* du soir, l'autre immédiatement après *l'angelus* du matin.
